



AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par les projets de règlements suivants :

- Projet de règlement # 65.6-2022 modifiant le règlement # 65-2011 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- Projet de règlement # 25.45-2022 modifiant le règlement # 25-2006 (Zonage)

Avis est donné par la soussignée, Jocelyne Madore, Secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité d'Ormstown, à tous les contribuables de la municipalité, à l'effet :

1. **QUE** lors de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 20 octobre 2022, il y a eu l'adoption du projet de Règlement # 65.6-2022 modifiant le Règlement # 65-2001 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
2. **QUE** lors de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 20 octobre 2022, il y a eu l'adoption du projet de Règlement # 25.45-2022 modifiant le Règlement de zonage # 25-2006;

1. Objet du projet de Règlement # 65.6-2022

L'objet du projet de Règlement # 65.6-2022 vise à :

- Régir certains travaux de construction et de rénovation à l'intérieur des zones C01-111, P01-112, H01-113, C01-114, H02-208, P02-218, C02-219, H02-221, H02-223, C03-301, H03-302, P04-406 et H04-408

2. Objet du projet de Règlement # 25.45-2022

L'objet du projet de Règlement # 25.45-2022 vise à :

- Préciser les matériaux de revêtement extérieur autorisés dans certaines zones ;

Les rues / chemins et zones touchés par les modifications des deux projets de règlements sont les suivants :

- Zones H02-208 et P02-218; **Rue Church**
- Zones C01-111, P01-112, H01-113, C01-114, P02-218, C02-219 et H02-221; **Rue Lambton**
- Zones H02-221; **Rue Chateauguay (partie), Bay, Argyle, McBain, Green, Broadway, Edward, Wellington, Jamestown (partie)**
- Zone H02-223; **Ch. Rivière de la Chateauguay (partie)**
- Zones C01-114, C02-219, H04-408, P04-406 et C03-301; **Rue Bridge**
- Zone H03-302; **Rue Arthur, Georges, Sadler et Roy (partiel)**

3. **QU'**une **assemblée publique de consultation** sur les Projets de règlement, aura lieu **lundi le 7 novembre 2022 à 18 :30**, avant la séance régulière du conseil municipal, à l'Hôtel de Ville situé au 5, rue Gale à Ormstown. Au cours de cette assemblée publique de consultation, la mairesse ou une personne désignée par cette dernière, expliquera le contenu des Projets de règlements ainsi que les conséquences de leur adoption. Le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ces Projets de règlement.

4. **QUE** ces Projets de règlement peuvent être consultés au bureau de l'Hôtel de ville, situé au 5, rue Gale à Ormstown, durant les heures normales d'ouverture ainsi que sur le site Internet de la municipalité au www.ormstown.ca

5. **QUE** les Projets de règlement # 65.6-2022 (PIIA) et # 25.45-2022 (Zonage) ne contiennent pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Avis public donné à Ormstown, ce 26^e jour d'octobre 2022.

Jocelyne Madore

Jocelyne Madore

Secrétaire-trésorière adjointe